

Mutations 2020

Aujourd'hui, à 14 h 30, réunion du Comité Technique Personnels et Missions de la DGCCRF, avec à l'ordre du jour les Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour la DGCCRF, c'est à dire l'établissement des règles qui vont désormais s'appliquer aux mutations suite à la suppression des CAP en ce domaine.

Les élu-es SOLIDAIRES CCRF & SCL sont présent-es à cette réunion pour y défendre l'intérêt des collègues :

- parce que la Direction Générale présente son projet alors que les LDG ministérielles ne sont toujours pas communiquées à ce jour. Il semble donc pour le moins étrange de promulguer une instruction qui pourrait être modifiée très prochainement ;
- parce que le document présenté n'a fait l'objet d'aucune discussion préalable (1 seul GT début janvier auquel ne participait qu'une seule organisation syndicale) ;
- parce que les règles qui sont prévues dans le projet qui nous a été transmis sont largement discriminantes et défavorables aux agents et agent-es :
 - pas de prise en compte de situations familiales particulières pour le classement des priorités : situation de proche aidant, cas d'un enfant soigné dans un établissement éloigné de la résidence administrative, toute forme de garde impliquant une distance importante entre les parents d'enfants mineurs, qui sont divorcés ou séparés, forte distance entre la résidence familiale et la résidence administrative...
 - au moment de prononcer les mutations, l'administration s'octroie un pouvoir qui lui permet de ne pas suivre le classement des demandes, de ne pas muter en fonction de l'intérêt du service, de la possibilité de faire un appel à candidature si aucune candidature jugée « recevable » n'a été recueillie (en fonction de l'avis éventuel des directeurs au départ et à l'arrivée, des nécessités de service, ...).

Malgré un contexte social particulièrement dégradé y compris à la DGCCRF, et que les remarques des représentant-es du personnel ne soient pas ou très peu prises en compte depuis des années, **SOLIDAIRES ne cesse de défendre l'intérêt des agent-es et agents pour des règles transparentes et équitables.**

SOLIDAIRES a demandé que d'autres points soient ajoutés à l'ordre du jour et notamment :

- les conséquences du rapport interministériel sur la sécurité sanitaire des aliments,
- l'organisation du travail des agents de la DGCCRF dans le cadre du Brexit,
- les conséquences du projet de loi de réforme des retraites sur les personnels de la DGCCRF, notamment pour ceux occupant les fonctions « enquêteur » et « sédentaire », et sur la catégorie active des personnels issus de la direction générale de la concurrence et de la consommation.

Enfin, nos élu-es vont interpeller la Directrice Générale sur les informations recueillies par SOLIDAIRES portant sur un possible rapprochement entre la DGCCRF et une partie des Opérations Commerciales de la Douane.